

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT PAIÉES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 Avril 1876.

Chronique générale.

ELECTIONS DU 46 AVRIL.

Paris (17<sup>e</sup> arrondissement). — Pascal Duprat, républicain, 5,534 voix; Chabert, candidat ouvrier, radical, 3,963; de Hérédia, radical, 2,209; Desprès, bonapartiste, 2,044. — Ballottage.

Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription de Marseille). — Bouquet, docteur-médecin, radical, 4,244 voix, élu; Garnier-Pagès, républicain, 4,938; Delpech, radical, 4,732.

Cher (2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Amand). — De Saint-Sauveur, conservateur, 5,240 voix; Rollét, républicain, 5,149. — Ballottage.

Gironde. — Raynal, républicain radical, 5,831 voix; Simiot, radical, 5,277. — Ballottage.

Nord (2<sup>e</sup> circonscription de Lille). — Masure, radical, 6,740 voix, élu; Vrau, conservateur, 2,240; Dutilleul, républicain, 2,216.

Le conseil des ministres s'est réuni samedi sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le conseil, dit l'Agence Havas, n'a par le désir de ne pas prolonger l'agitation électorale et par celui de compléter le Parlement, a décidé qu'il n'usait pour aucun département du délai de trois mois que lui donne la loi pour la convocation des électeurs, qu'il prendrait le délai le plus rapproché et convoquerait pour le 24 mai tous les collèges, y compris celui d'Ajaccio, où il y a des vacances législatives par suite des invalidations que la Chambre a prononcées.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GANG-ROLL

MŒURS BRETONNES DU X<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite.)

Le Normand ne répondit rien; ses yeux se reportèrent sur Will qui jouait dans les bras de sa mère, puis sur la Ker dont les tresses roses étincelaient au soleil.

— Oui, reprit-il après un instant de silence, comme s'il donnait une voix à sa pensée sans y prendre garde lui-même, c'est là ce que disait mon jeune frère Tirollau. Quand nous appelions à nous les plus vaillants Vikings, lui n'appelait que les plus robustes labourers, et maintenant, roi paisible de la tribu de Sida, il féconde sans doute la terre d'Islande, car le travail lui souriait comme à nous le danger.

— Le travail n'est dur que pour l'esclave, dit Galoudek; l'oiseau se plaint-il de préparer la cou-

La commission chargée d'élaborer le projet d'organisation municipale s'est également réunie sous la présidence de M. de Marcère. Elle multiplie ses séances afin que, dès la rentrée des Chambres, le ministre de l'intérieur puisse, comme il l'a annoncé, déposer un projet de loi organique.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

Nous nous bornerons à relever quelques chiffres dans le dernier mouvement préfectoral dont nous avons donné un extrait.

Quatre préfets, MM. Amiel-Dabeaux (Drôme), de Gombert (Lot), le marquis de Fournès (Savoie) et le marquis d'Auray de Saint-Pois (Deux-Sèvres), sont simplement remplacés. C'est une révocation dont il n'est pas nécessaire d'indiquer les motifs. M. le ministre de l'intérieur se sera fait l'instrument des rancunes radicales contre le marquis de Fournès; il aura sacrifié M. de Gombert pour plaire à M. Gambetta, originaire du Lot, et il se sera vengé lui-même de M. le marquis d'Auray de Saint-Pois, qui ne l'a fait élire ni député, ni sénateur.

Trois préfets sont mis en disponibilité: MM. de Blancourt (Ariège), auquel on ne pardonne pas les élections pour la plupart conservatrices de ce département; Burin du Buisson (Haute-Saône) et Breynat (Haute-Savoie). Ce dernier disparaît pour faire place à un nouveau fonctionnaire, qui, stylé par M. Ricard et par M. Gambetta, aura sans doute pour mission de combattre la candidature de M. de Boigne.

Deux préfets, MM. le comte Revel du Perron (Haute-Loire) et Peloux (Charente), sont mis en disponibilité sur leur demande. Pour le premier, M. Guyot-Montpayroux trouvera sans doute que ce n'est pas assez.

M. de Bassoncourt (Aveyron) a donné sa démission parce qu'il n'acceptait pas son envoi du Puy-de-Dôme dans l'Aveyron, qu'il considérait comme une disgrâce imméritée.

M. de Blignière (Loire) est appelé à d'autres fonctions.

Parmi les secrétaires généraux et sous-préfets il y a surtout des déplacements. Cependant les deux secrétaires généraux de la Charente-Inférieure et de la Vendée, MM. Varcollier et Poirier-Coutansais, sont le premier révoqué, et le second appelé à d'autres fonctions. M. Varcollier ne serait-il pas puni de l'échec sénatorial de M. Dufaure?

Trois sous-préfets, MM. de Montazet (Saint-Girons), Vitalis (Melle) et Béraud (Bressuire), sont révoqués; un quatrième, M. Jossou de Bilhem (Saint-Dié), est appelé à d'autres fonctions. M. de Montazet n'est-il pas frappé par l'élection de M. de Saint-Paul, et M. Béraud pour celle de M. de La Rochejaquelein?

Une dernière remarque: M. Ricard a sinon révoqué, au moins déplacé, les préfets et sous-préfets dans plusieurs des départements ou arrondissements où il y a des élections à faire par suite des invalidations prononcées; personne ne croira à une simple coïncidence.

Evidemment le ministre de l'intérieur a obéi à un mot d'ordre des radicaux, qui n'ont pas voulu avoir fait inutilement des actes de force, et l'on peut s'attendre à voir les nouveaux préfets et sous-préfets déployer tout leur zèle en faveur des candidats malheureux le 29 février et le 5 mars. La majorité radicale trouvera cela très-juste.

MM. Naquet, Vernhes, Barodet, Madier de Montjau, Sansas, Talandier et plusieurs de leurs collègues ont déposé, dans la dernière séance de la Chambre des députés, le projet de loi suivant:

« Art. 1<sup>er</sup>. — La loi du 19 décembre 1875, ainsi que les dispositions encore existantes et relatives à la presse, des lois du 5 février 1840, du 21 octobre 1844, du 17 mai 1849, du 26 mai 1849, du 9 juin 1849, du 17 mars 1852, du 25 mars 1852, du 18 juillet 1852, du 27 juillet 1852, des 14-23 avril 1849, du 16 juillet 1850, du 17 février

1852, du 22 mars 1852, du 14 mai 1868, du 15 avril 1874, du 6 juillet 1872, et, d'une manière générale, toutes les lois, tous les décrets, toutes les ordonnances, tous les règlements qui ont pour effet de restreindre la liberté de la presse, sont abrogés.

» Art. 2. — Par conséquent, et sauf réserve de pénalité qui pourront être encourues pour les crimes et délits de droit commun commis par la voie de la presse, toute personne a le droit d'écrire, d'imprimer, de publier ses pensées et de faire colporter et distribuer ses œuvres. »

Le Gaulois publie la lettre suivante, dictée par un sentiment auquel nous ne pouvons qu'applaudir:

« Paris, 13 avril.

» Monsieur le rédacteur,

» J'apprends à l'instant que quelques amis de mon frère, l'ex-général Cremer, se proposent de faire une souscription pour lui élever un monument ou dans un autre but que je ne veux pas connaître.

» Je viens donc vous informer, tant en mon nom qu'au nom de mon père, que non-seulement nous sommes et resterons étrangers à toute espèce de mendicité déguisée sous le nom de souscription, mais que nous y sommes même complètement opposés, quel que soit d'ailleurs le but qu'on se propose.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» H. CREMER,

» Capitaine d'infanterie. »

On lit dans l'Echo universel :

« Nous apprenons de bonne source que M. le ministre de l'intérieur se prépare à adresser une circulaire aux préfets.

» Nous croyons savoir que cette circulaire affirmera le caractère définitif de la Constitution votée par l'Assemblée nationale le 25 février 1875 et sanctionnée par le suf-

che où il doit dormir avec ses petits? Chaque sillon que j'ouvre dans cette terre est comme une source d'où l'abondance coule pour les miens; c'est quelque chose d'ajouté à mon autorité, à ma joie. Ces champs que j'ai rendus fertiles sont désormais une part de moi-même; ma race germera aussi longtemps sur cette terre que les chênes que j'ai semés. Le Viking en peut-il dire autant? Ou a-t-il attaché son nom? Que laissera-t-il à ses fils?

— Ce que l'aigle laisse à ses petits, répliqua Gaunga; des ailes pour aller chercher la proie, et des serres pour l'enlever.

— Que ne leur lègue-t-il plutôt une patrie? objecta Mark. Ne peuvent-ils devenir les frères de ceux qu'ils égorgent? Le roi des Franks a proposé la Neustrie à Roll le Marcheure; que ne l'accepte-t-il pour lui et pour vous? Toi-même, roi de mer, n'es-tu donc point fatigué de cette existence vagabonde? N'entends-tu aucune voix intérieure t'appeler à d'autres destinées?

— Je ne sais, dit Gaunga pensif; quand je dormais cette nuit devant la maison de ton dieu, j'ai fait un songe dont Snorro n'a pu m'expliquer le sens; mais si le crucifié est tout-puissant, il ne doit y avoir rien de caché pour ses prêtres, et tu sauras ce que le songe veut dire.

— Parle!

— Après ton départ, je me suis étendu sur ce manteau, et tout mon être est d'abord resté ense-

veli dans le sommeil comme dans la mort; mais plus tard la lumière s'est faite au milieu de ces ténèbres; mon esprit a ouvert les yeux, et j'ai eu une vision. Il m'a semblé que je me trouvais sur une haute montagne éclairée par le soleil levant, et que mes membres étaient couverts d'une lèpre hideuse; mais devant moi s'est bientôt présentée une fontaine dont l'eau tiède et limpide a fait disparaître de mon corps toutes les impuretés; si bien que je me suis senti subitement fortifié et rajeuni. Alors j'ai regardé ce qui m'entourait, et j'ai aperçu des milliers d'oiseaux qui se baignaient comme moi dans les eaux purifiantes, et, reconnaissant qu'ils comprenaient mes paroles, je leur ai ordonné de ne point quitter la montagne; de sorte qu'ils se sont mis à bâtir leurs nids au milieu des buissons et entre les fentes des rochers. Presqu'au même instant, je me suis réveillé (1).

— Et c'était Dieu lui-même qui avait parlé, s'écria le moine. Comment le roi de mer n'a-t-il pas compris la parabole qu'il lui présentait sous l'apparence d'un songe? Cette montagne lumineuse était l'église qu'éclairait le soleil de la vérité, la lèpre dont le Viking s'est vu couvert, l'idolâtrie dont son âme est encore souillée, la fontaine purifiante, l'eau du baptême et les oiseaux bâtissant leurs nids, ses propres compagnons qui, après s'être régénérés

(1) Ce songe est raconté par tous les historiens du temps.

comme lui, doivent établir leurs demeures au milieu de la chrétienté.

Cette explication était si spontanée, si claire et prononcée d'un accent si convaincu, que Gaunga ne put retenir un cri d'étonnement.

Pour ces rudes vainqueurs que leur fortune rendait maîtres du présent, la science de l'avenir était nécessairement la science souveraine; on se trouvait d'ailleurs à une de ces époques de crépuscule où le monde des faits confusément entrevu permet tous les enthousiasmes et toutes les crédulités; alors l'ombre de tous les corps était un fantôme, l'ombre de toutes les idées une vision.

On pouvait être, avec la même sincérité, croyant et prophète.

La guérison inespérée de l'enfant avait déjà ébranlé l'imagination du Normand; le spectacle dont ses yeux étaient frappés depuis quelques heures venait d'ouvrir à son esprit mille perspectives nouvelles; la prophétie du moine lui révélait, pour ainsi dire, ses propres aspirations en y ajoutant l'autorité d'un avertissement divin!

Aussi demeura-t-il frappé d'une sorte de saisissement émerveillé dont il n'était point encore sorti lorsqu'une rumeur s'éleva au penchant du coteau.

Elle s'approcha rapidement, grossit à mesure et finit par éclater en cris tumultueux.

Le macliern accourut pour en connaître la cause, mais il n'eut pas besoin de la demander.

frage universel le 20 février 1876. Elle recommandera aux préfets de faire respecter et aimer la République constitutionnelle : de la faire aimer, en faisant du gouvernement de M. le Président de la République et des deux Chambres un gouvernement ouvert à tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi ; de la faire respecter, en interdisant toute espérance à l'intrigue et à la conspiration.

Il est naturel que M. Ricard ait attendu, pour parler aux préfets, que le mouvement préfectoral fût achevé. En effet, il était important que ses instructions s'adressassent à des fonctionnaires dévoués, et non à des fonctionnaires choisis par un autre ministre sous une inspiration différente.

Nous pouvons assurer également que cette circulaire ne restera pas à l'état de lettre morte, et qu'on est résolu à tenir la main à l'application loyale des instructions qui y seront contenues.

Ajoutons que le gouvernement constitutionnel vivant surtout de franchise et de publicité, cette circulaire n'aura aucun caractère confidentiel et sera rendue publique immédiatement.

Si les renseignements qu'on vient de lire sont exacts, ils révèlent chez l'honorable M. Ricard une certaine dose de douces illusions.

On écrit de Niort à l'Union :

M. Ricard est arrivé samedi à huit heures du soir. Quelques curieux qui s'étaient rendus à la gare ont pu assister à un petit scandale.

Une troupe de braillards, au milieu de laquelle figurait la société philanthropique réunie et conduite par son président, M. Giraud, président du tribunal civil et concurrent de M. de La Chevrenière, député invalidé, a salué l'arrivée de M. Ricard par la *Marseillaise*, le *Ca-ira*, le *Chant du départ*, etc. Telle a été l'ovation faite par nos républicains au ministre-sénateur. M. Ricard avait l'air satisfait et a exprimé tous ses remerciements.

Le nouveau préfet, M. Bertreau, est arrivé ce matin ; il n'a pas cru devoir prévenir son prédécesseur, M. le marquis d'Auray, qui vient d'être révoqué. Le conseil de préfecture a procédé immédiatement à son installation. Cet oubli des convenances n'aura réussi qu'à faire plus regretter le départ de M. le marquis d'Auray.

QUAND ILS REVIENDRONT !

Pour donner une idée de ce qui est réservé à la France au cas où elle s'engagerait plus avant dans la voie de la révolution, le correspondant anglais d'un journal de Paris sténographie un dialogue qu'il a entendu ces jours derniers dans un restaurant de Londres :

« A la table voisine de la mienne se trouvaient trois hommes bien mis, paraissant, à l'animation de leurs traits, avoir fort bien fait honneur à la cuisine du restaurateur et

finissant leur café, ce qui fait que je ne pus qu'entendre la fin de leur conversation, qui fut du reste suffisante pour m'édifier sur le compte de ces messieurs :

« — Ainsi, tu penses que la loi passera ?

« — Certainement, presque tous les membres de la majorité s'y sont engagés, et, du reste, j'y compte tellement que j'ai commencé à me débarrasser de tout ce qui m'est inutile pour rentrer en France.

« — C'est alors qu'on va s'en donner !

« — Oui, mais avant de s'amuser, il faut songer aux choses sérieuses, et quand nous serons là il faudra bien que ces imbéciles marchent de l'avant. En premier lieu, la mise hors de la loi de Chambord et d'Aumale.

« — Mais tu auras toujours Mac-Mahon !

« — Farceur, c'est le paravent, ou, si tu aimes mieux, c'est le pavillon qui couvre la marchandise. Avant six mois, dès que tous seront arrivés de là-bas (probablement la Nouvelle-Calédonie), et que nous aurons talonné nos mannequins, il sera usé, nous aurons travaillé les pioupious, et je ne vous dis que cela. Oh ! les bourgeois et les calotins, vous vous êtes bien repus depuis cinq ans, et vous nous avez laissés crever de faim ; mais chacun son tour. En attendant, il est temps de partir.

Et tous se levèrent, le dernier interlocuteur appelant le garçon pour régler son compte, qui ne parut pas me prouver qu'il croyait réellement de faim, attendu que, sur une livre qu'il donna au garçon, celui-ci ne lui rendit que 4 schillings et 6 pence, dont la monnaie lui fut généreusement octroyée. Ainsi le déjeuner pour trois ne coûtait que la bagatelle de 20 fr., soit 6 fr. 66 par tête. Il y a beaucoup de ces bourgeois si cruellement menacés qui voudraient peut-être avoir les moyens de se donner quelquefois le luxe d'un déjeuner semblable.

« — Etait-ce Vermesch, Eudes ? Je l'ignore ; mais, en tous cas, c'étaient des sommités communardes, et je suis presque certain de ne pas m'être trompé d'un iota en rapportant cette bribe de conversation, assez instructive pour ceux qui nous gouvernent. »

### Etranger.

BERLIN ET LA RUSSIE.

Un récent article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* concernant les relations de l'Allemagne et de la Russie inspire les réflexions suivantes au *Nowelliste de Dresde* :

« Le son de la trompette guerrière retentit d'une manière provocante de Berlin à Saint-Petersbourg. C'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui souffle dans la trompette. Sommes-nous à la veille d'une guerre avec la Russie ? Au printemps dernier, un autre journal de Berlin, la *Post*, a alarmé le monde avide de paix par un article prédisant la guerre. Cette année, c'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui se charge de cette besogne. Il s'agit principalement de savoir si Bismark a inspiré l'article de ce jour-

nal. Bien des circonstances semblent le prouver.

Le rédacteur de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a été reçu plusieurs fois en audience par le prince de Bismark ; ce dernier a eu, de son côté, un différend sérieux avec M. d'Oubril, ambassadeur de Russie à Berlin. Malgré cela, nous pensons que cet article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui produit une si grande sensation, est un produit du journal lui-même. Il fait allusion aux bruits concernant l'abdication du czar et dit que la presse allemande, dans les réflexions qu'elle a émises au sujet de ces bruits, a exagéré l'importance de l'amitié de la Russie pour l'Allemagne.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ajoute que l'existence de l'Allemagne ne dépend pas de cette amitié, et que malgré la grande importance qu'il faut y attacher, on ne doit pas oublier que cette amitié repose sur l'intérêt réciproque bien compris. Cet article, dans lequel on témoigne la plus solide confiance en soi-même, renferme incontestablement beaucoup de vérités, mais a besoin d'être complété à plusieurs points de vue. D'abord, ce n'est pas la presse allemande en général, mais seulement la presse officieuse de Berlin et la presse libérale-nationale, qui s'est mise à plat ventre et s'est roulée dans la poussière devant la Russie.

La Russie a pu, autant qu'elle a voulu, manquer d'égards envers l'Allemagne ; elle a pu suivre sa politique égoïste en Orient et vis-à-vis de la France, sans demander le moins du monde l'avis de l'Allemagne ; elle a pu fermer sa frontière du côté des provinces orientales de la Prusse, rendre impossible l'importation de nos produits en établissant des droits de douane énormes, maltraitant les douaniers et les autres sujets prussiens, la presse officieuse de Berlin ne s'en est jamais aperçue. La rougeur de la honte nous est souvent montée au visage en voyant toutes les offenses que notre meilleur ami de l'Est faisait à nos compatriotes sans que le gouvernement de Berlin demandât et obtint réparation. Au contraire, le gouvernement de Berlin morigénait sérieusement les journaux indépendants qui regimbaient contre le paternel czar. Si l'on voit enfin, à Berlin, que l'usage servile qui consiste à baisser la main du Russe ne l'engage pas à jeter son knout, nous avons lieu de nous réjouir de la virilité allemande qui se manifeste enfin en Prusse.

Or, plusieurs questions se posent. Qu'est-il donc arrivé pour que la feuille berlinoise vienne aujourd'hui déclarer à brûle-pourpoint que l'amitié de la Russie a, il est vrai, un grand prix aux yeux de l'Allemagne, mais que l'Allemagne peut aussi s'en passer ? Une amitié dont on parle avec cette désinvolture n'est plus de l'amitié. La légende de l'alliance indissoluble des trois empereurs semble gravement compromise. La Russie ne manquera pas de répondre à cette incartade, et nous pouvons nous attendre à voir éclater une guerre de journaux. Soit ; que les flots d'encre et de venin et les trognons de pommes fassent la navette de la Sprée à la Neva et de la Neva à la Sprée,

que nous importe, pourvu que la paix ne soit pas sérieusement troublée. Il est vrai que cela n'est plus douteux — que la Russie est devenue, de par les événements, l'arbitre de l'Europe. Elle a toléré que l'Autriche fût jetée hors de l'Allemagne et que l'Allemagne s'agrandît aux dépens de la France ; en échange de cette situation, elle réclame, de la part de la Prusse, une attitude docile et complaisante.

Que le prince de Bismark trouve cette situation intolérable à la longue, nous la concevons et nous l'approuvons, mais la presse allemande attend de lui qu'il maintienne sans menaces de guerre la situation allemande se fatiguerait, à la fin, d'une politique qui ferait succéder la guerre à la guerre, qui mettrait l'Allemagne en contact avec tous ses voisins l'un après l'autre, qui aurait pour effet de transformer les années de paix en périodes d'attente les plus pénibles de la guerre terminée de la guerre séparant les nations de la Prusse, pas plus de l'Est que du côté de l'Ouest, s'écarterait de la fin de son article comminatoire. Non, sans doute, nous ne voulons pas avoir peur ; nous ne voulons pas non plus courir les batailles en batailles. »

TURQUIE.

La lettre suivante, de Belgrade, donne des renseignements intéressants sur la situation présente de la Turquie et des provinces insurgées :

« Les combats de chaque jour occupent l'attention et font perdre de vue la question des réformes ; je tiens pourtant à vous en dire quelques mots, pour bien faire connaître l'attitude du gouvernement ottoman et celle des populations.

Evidemment, pour les provinces insurgées, les réformes ne comptent pas ; ce qu'on se bat et l'on ne songe nullement à s'administrer d'après le programme de M. Andrassy : on veut l'indépendance absolue et l'on continue l'insurrection jusqu'à l'affranchissement ou jusqu'à l'épuration.

Quant aux provinces qui n'ont pas pris part à la révolte, les réformes, il faut le dire, y sont appliquées avec une certaine bonne foi par le gouvernement turc. Les élections pour les membres des conseils administratifs et des tribunaux se font avec pression de la part des gouverneurs généraux de vilayets. Seulement, il arrive que c'était facile à prévoir, c'est que les populations, comprimées par une longue servitude, peu confiantes dans des promesses si souvent trompées, toujours pleines de craintes vis-à-vis d'un gouvernement qui les a opprimées depuis quatre siècles avec les probabilités de la conquête, volent avec une indifférence affectée, et n'espérant rien du firmans, méconnaissent les hommes du pouvoir. Elles ne veulent pas, par d'autres choix, méconnaître un gouvernement qui peut encore leur faire du mal ; elles choisissent leurs candidats comme par mesure provisoire, comme

Au moment où il atteignait le sommet de la colline, ses regards se portèrent vers la mer, et lui-même s'arrêta épouvanté.

Le brouillard qui avait jusqu'alors voilé les flots venait de se déchirer, et, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on n'apercevait que des vaisseaux normands dont les proues laitonées brillaient au soleil, et sur les mâts desquels se montrait le corbeau noir aux ailes déployées.

Le peu de largeur de la baie les avait obligés à rompre leur ordre habituel, et, au lieu de s'avancer de front, ils formaient trois flottes distinctes qui se suivaient à de courts intervalles.

Celle qui marchait la première pour sonder les passes n'était composée que de hulks pontés aux deux extrémités, et dont le milieu, recouvert d'une simple voile de cuir, était destiné au butin et aux esclaves.

Au second rang venaient les Clas groupés trois à trois, afin d'offrir plus de résistance dans le combat, et au mâts desquels se balançaient les staf-liers, espèce de béliers dont ils frappaient les vaisseaux ennemis.

Ils étaient conduits par la trane du roi de mer Torféas ; enfin la troisième flotte comprenait les Snekers, de quarante rames, à la tête desquels se distinguait le Drakar amiral, dont les flancs garnis d'airain étaient surmontés d'une double rangée de boucliers dorés, destinés à garantir les rothras.

A la poupe et à la proue armées d'un double éperon, se dressaient des kastals crénelés que remplissaient des soldats habiles à lancer des flèches et les vases de cendre ou de chaux pilée. Sur la voile de cuir avaient été dessinées en or et en azur les principales expéditions du fils d'Holdis.

Galoudek reconnut cette voile célèbre par tant de ruines.

« Dieu nous sauve ! c'est Roll le Marcheur qui arrive, s'écria-t-il.

« — Non, dit Popa, car il est arrivé depuis hier, maectern ; il est près de vous.

« — Quoi ! le roi de mer que j'ai reçu ?

« — Est le fils d'Holdis lui-même ; mais les Bretons de la Domnonée n'ont désormais rien à craindre de lui ; ils peuvent attendre avec confiance.

Cependant Gang-Roll avait donné des ordres à deux de ses compagnons qui étaient descendus vers la baie.

Les navires venaient d'aborder.

On vit les Vikings s'élançant sur le rivage avec un tumulte qui n'avait rien de menaçant, et bientôt la hauteur fut couverte de Normands dont les armes brillaient au soleil, et parmi lesquels se faisaient entendre les harpes des esclaves ; mais quand tous furent réunis sur le penchant de la colline, Gaunga, qui s'était tenu jusqu'alors immobile et dans la méditation, releva la tête. Il promena les yeux sur la foule qui l'entourait, leva la main, et

tous firent silence.

« Que mes Kœmpes ouvrent l'oreille, dit-il d'une voix forte, car je tiens aujourd'hui dans mes mains, pour chacun d'eux, une double destinée, et je viens leur demander de choisir. Le fils d'Holdis ; il le savent, n'est point un homme sans expérience. Depuis que son souffle a pu faire retentir une corne marine, il a eu pour patrie un bois flottant ; il a vidé la coupe sur toutes les mers ; mais celui qui est sage ne recommence point la route toujours parcourue. Quand le bœuf est abattu et dépecé, l'homme du Westfold s'assoit près du foyer en buvant l'hydromel. Qui nous empêche de suivre son exemple ? La mousse marine a alourdi les flancs de nos Drakars ; comme nous, ils demandent à reposer sur le rivage ; Roll a cherché assez longtemps l'endroit où il abriterait sa vieillesse ; le Marcheur veut enfin s'arrêter, et il a choisi une patrie.

Ici il fut interrompu par une rumeur de surprise ; les casques des Vikings s'agitaient, comme les cimes des arbres au premier souffle de la tempête ; mille clameurs et mille questions se croisaient à la fois, mais toutes avaient le même but et demandaient le nom de cette patrie.

« Vous la connaissez, reprit Roll ; c'est une noble terre arrosée de plus de ruisseaux que votre corps n'a de veines pour lui donner la vie. Là, comme en Islande, le beurre et le lait découlent de chaque brin d'herbe ; le blé blanc y penche sa tête

couverte d'épis comme un homme trop chargé ; la mer, notre aieule, chante aux pieds des falaises. Tel est le royaume que le prince des Franks nous abandonne, et où chaque Viking aura désormais un domaine immuable.

Les voix des Normands l'arrêtèrent de nouveau, mais, cette fois, plus tumultueuses ; toutes éclatèrent en bruyantes exclamations de remerciements et de blâme, de dépit ou de joie.

Les uns appelaient Gaunga-Roll leur roi et leur père, d'autres s'écriaient qu'après avoir connu mieux qu'Harold, il finissait plus mal que lui.

(La fin au prochain numéro.)

Le tirage de la loterie de l'œuvre de phélinat Saint-Joseph aura lieu jeudi prochain, à 4 heures, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

Mme la maréchale de Mac-Mahon a donné, pour cette loterie, d'un magnifique service de porcelaine de Sèvres consistant en

elles attendaient une heure plus favorable et un appui étranger pour secouer le joug.

Les réformes ne produiront donc aucun résultat; on n'y croit pas; et temporairement les choses restent les mêmes. Tout semble dépendre du sort de l'insurrection.

Celle-ci, au lieu de se calmer, semble prendre une nouvelle recrudescence avec le printemps. C'est une lutte sauvage, passionnée, où les deux partis épuisent toutes leurs forces. Le pays, dévasté par une guerre de huit mois, n'a plus de récoltes; les habitants, incrédules à toutes les promesses, ne semblent plus leurs champs, parce qu'ils sont sûrs de perdre le fruit de leur travail; enfin, beaucoup de familles chrétiennes émigrent en Serbie ou ailleurs et laissent encore leurs terres en friche.

Quant au gouvernement turc, il est aux abois. Il a beau recruter le ban et l'arrière-ban de ses soldats, il n'a plus de troupes à envoyer contre l'insurrection. D'ailleurs, l'argent lui manque, et les troupes qui sont sous les armes sont découragées, parce qu'elles ne sont pas payées et qu'elles manquent de tout.

Les chrétiens font des vœux pour qu'une puissance étrangère, n'importe laquelle, vienne mettre fin à la lutte et leur apporter la sécurité.

La Serbie est partagée en deux partis: l'un qui voudrait le maintien de la paix, l'autre, plus ardent et plus nombreux, qui désire marcher au secours de ses frères slaves.

Le Monténégro nie publiquement toute participation à l'insurrection, mais il lui envoie constamment en secret des armes et des hommes.

Tel est à peu près l'ensemble de la situation.

Le rôle des puissances étrangères est curieux à étudier, et il grandit en importance chaque jour.

On assure, peut-être avec raison, que la Russie ne veut pas la guerre, soit que ses finances ne la lui permettent pas en ce moment, soit que le grand-chancelier prince Gortschakoff n'ait d'autre but que d'affaiblir la Turquie, de la réduire au dernier homme et au dernier écu, et de faire tirer au dernier moment les marrons du feu par l'Autriche.

Dans cette fameuse alliance des trois cours du Nord, il y a certainement une duppe, peut-être même y en a-t-il deux!

Ce qui est indubitable, c'est que rien ne sauvera la Turquie; c'est que l'insurrection va renaitre au printemps avec plus de force et d'énergie que jamais; c'est que, tout en feignant d'arrêter le Monténégro et la Serbie, la diplomatie des trois cours les met dans l'alternative d'aller de l'avant ou de perdre tout leur prestige aux yeux des Slaves. Un jour ou l'autre l'Autriche, malgré ses résistances, sera obligée d'intervenir. Alors, dès qu'elle aura accepté ce rôle de gendarme de l'Europe, on lui rendra sa tâche si dure, on lui créera tant d'insurrections, en Crète, en Bulgarie, que le plan longuement médité par Berlin se réalisera.

La Russie sera obligée, à cause de ses intérêts, de prendre part à l'intervention. Alors les deux puissances, l'Autriche et la Russie, trouveront là une seconde guerre danoise, qui aura pour elles les conséquences qu'a eues la première pour l'Autriche et la Prusse. Leurs intérêts si opposés les mettront fatalement aux prises; c'est ce que veut Berlin, et l'Allemagne profitera des luttes engagées pour le partage.

Vous avez déjà plusieurs fois signalé ce danger; ne cessez pas d'appeler l'attention de tous les hommes sérieux sur les graves éventualités qui peuvent surgir du côté de l'Orient et mettre en péril la paix européenne.

**Nouvelles militaires.**

On annonce, dit le *Moniteur*, que de nouveaux drapeaux seront prochainement distribués aux régiments, ceux qu'ils possèdent se trouvant presque tous par trop modestes, et n'ayant du reste été distribués qu'à titre provisoire. Les drapeaux actuels sont en laine, sans cravate ni franges, et seulement bordés d'un ourlet.

La distribution de nouveaux drapeaux aura en outre pour résultat l'adoption d'un modèle uniforme, au sujet des emblèmes qui surmonteront la hampe.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :  
 « Les anciens militaires de l'armée active faisant actuellement partie de l'armée territoriale, qui désiraient obtenir dans cette armée, soit un grade de sous-officier ou de caporal ou brigadier, soit un emploi de tambour, clairon, trompette, sapeur, porte-outils, ouvrier, etc., sont invités à adresser à cet effet, au commandant de recrutement du département dans lequel ils résident, une demande écrite, accompagnée d'une copie certifiée conforme de leur congé de libération, ou de toute autre pièce faisant connaître la nature et la durée de leurs services.  
 » Ils remettront cette demande et ces pièces au commandant de la gendarmerie de leur commune ou de la commune la plus voisine, qui les fera parvenir au commandant de recrutement. »

**Tribunaux.**

Les débats d'une affaire très-grave viennent de se terminer devant la cour d'assises de la Seine.

Cinquante et un individus étaient accusés d'avoir commis des fraudes au moyen de fausses déclarations et corruptions par dons et promesses au préjudice de la ville de Paris. Les halles centrales étaient le théâtre de ces fraudes.

Ces 51 accusés se divisaient en trois catégories, savoir :

1° 23 agents de la préfecture de la Seine préposés à la perception des droits municipaux sur le marché de la vente en gros de la volaille et du gibier;

2° 41 commis-facteurs aux halles fonctionnant sur ce même marché;

3° 17 marchands forains.

Les préposés de la préfecture de la Seine chargés de recevoir des marchands forains des déclarations relatives à l'apport et à la vente des denrées déposées sur le carreau de la halle, de contrôler l'exactitude de ces déclarations et d'assurer ainsi l'évaluation des droits à percevoir au profit de la ville de Paris étaient accusés de s'être, à diverses reprises, volontairement abstenus de faire les constatations qu'ils avaient mission de relever.

Les commis de facteurs attachés au service de huit postes de facteurs de la halle à la volaille et au gibier, avaient pu, grâce à leur situation particulière, être les agents directs de la corruption pratiquée sur les préposés de la préfecture de la Seine.

Enfin les marchands forains, dans l'intérêt desquels la fraude était commise, qui par leurs dons et leurs promesses avaient provoqué les commis de facteurs à corrompre les préposés, et qui leur avaient fourni, en connaissance de cause, l'argent destiné à exercer ces actes de corruption, s'étaient rendus complices du crime imputé aux commis de facteurs.

Le préjudice matériel a été évalué, dans les calculs les plus modérés, à 400,000 fr. par an; de telle sorte que, dans l'espace des dix années antérieures à la poursuite, par le fait des accusés, le budget de la ville de Paris a subi un déficit de 4 millions qui a été couvert aux dépens des contribuables.

Ont été acquittés :  
 Six commis-facteurs; dix-neuf préposés à la ville; quatorze marchands.

Les peines appliquées aux autres accusés sont :  
 Commis de facteurs : Henning et Chiare-solo, chacun deux ans de prison. — Angiboux et Goupil, chacun dix-huit mois de prison.

Préposés de la Ville : Coiffier, Chepeville, Leclerc et Badois, chacun un an de prison.

Marchands : Nezondet, Rotat et Dablin, chacun un an de prison.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

M. Aubert, juge d'instruction à Mayenne, est nommé juge au tribunal de Saumur, en remplacement de M. Chaillous, nommé juge à Angers.

M. Unal, juge d'instruction à Mamers, est nommé juge au tribunal de Mayenne.

M. Pavie, juge suppléant à Cholet, est nommé juge au tribunal de Mamers.

M. Morançais, procureur de la Républi-

que à Mayenne, est nommé procureur de la République près le tribunal de Laval, en remplacement de M. Faligan, nommé président.

**PASSAGE DE TROUPES.**

Jeudi prochain, 20 avril, un détachement du 40<sup>e</sup> cuirassiers, allant de Chemillé au camp du Ruchard, logera à Saumur.

Hier matin, vers quatre heures, en faisant sa tournée, un garde de ligne de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a trouvé sur la voie ferrée, près du passage à niveau du Buteau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, le cadavre d'une femme dont la tête était entièrement séparée du tronc.

Cette femme a été reconnue pour être celle du sieur Pierre Laroche, de Saint-Lambert-des-Levés, qui avait disparu la veille du domicile de son mari. Depuis quelque temps, elle aurait manifesté à diverses reprises, paraît-il, l'intention de se suicider.

M. le chef de gare de Saumur, M. le commissaire de surveillance administrative et la justice se sont transportés auprès du cadavre et ont ouvert une enquête.

Lundi, vers 2 heures du soir, le feu a consumé un lot de fagots, bourrées et autres, entassés non loin de la briqueterie du sieur Leroy, à Brossay.

Cet incendie a été allumé par des étincelles poussées par le vent des fourneaux sur des brandes sèches.

La perte s'élève à 250 fr., couverte par une assurance.

Lundi encore, le feu s'est déclaré à la Lune-de-Vaillé, commune de Nueil, dans un bois taillis appartenant à M. Eugène Lambert.

La perte est de 220 fr. Le feu a pris sur la bord de la route nationale n° 160. — On ignore la cause, mais on pourrait attribuer à l'imprudence de quelque fumeur qui aura jeté une allumette enflammée sur le talus du fossé.

Vendredi dernier, vers 2 heures du soir, le feu a pris dans un corps de bâtiment occupé par les époux Carlier, au village de Fosse, commune de Cizay.

La toiture du logement a été complètement brûlée, ainsi qu'une partie du mobilier du locataire. Celui-ci était assuré; quant au propriétaire, il fait une perte de 600 fr., non couverte par une assurance.

Cet incendie a été allumé par les enfants Carlier, âgés de 4 et 5 ans, qui ont trouvé des allumettes chimiques à leur portée.

Un douloureux accident est arrivé la semaine dernière sur la ligne du chemin de fer en construction de Château-Gontier à Laval, territoire de la commune de Longuefuye.

Plusieurs ouvriers, parmi lesquels les nommés Louis Deniau, âgé de trente-cinq ans, et Victor Moreau, quarante-quatre ans, étaient occupés à charger des vidanges, lorsqu'un éboulement survint et atteignit ces deux malheureux.

On s'empressa de leur porter secours, mais Moreau était déjà mort. Deniau avait la jambe droite fracturée.

Le cadavre de Moreau fut examiné par M. Abafour, docteur-médecin à Château-Gontier, qui constata une fracture du crâne et une large blessure au front, au-dessus de l'œil droit, d'où le sang avait coulé en abondance.

Moreau était natif de Saint-Aubin-de-Beaubigné (Deux-Sèvres).

Quant à Deniau, il a été transporté à l'hospice de Château-Gontier.

Il résulte d'une décision récente du conseil d'Etat que :

- 1° Dans les communes de cinq cents âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère et les alliés au même degré, ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal;
- 2° Mais un bureau électoral ne peut, sans excéder ses pouvoirs, en se fondant sur ce principe, refuser de proclamer élu membre du conseil municipal un candidat qui a obtenu la majorité, parce qu'il est parent au degré prohibé d'un autre membre du conseil municipal;
- 3° Il appartient dans ce cas au conseil de préfecture d'annuler l'élection;
- 4° Enfin, l'élection à laquelle il a été procédé par suite de refus du bureau électoral

de proclamer membre le candidat élu, doit être également annulée.

Un concours hippique doit avoir lieu à Brest du 4 au 7 mai 1876.

**ESPECÈ PARTICULIÈRE DE CHASSE-TRAPES EMPLOYÉE AU PASSAGE DES GUÉS.**

Nous reproduisons ci-après une seconde note de M. Ferand, ingénieur en chef, extraite du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* :

« A propos du gué de Pas-de-Jeu, disons aussi quelques mots d'un fait assez curieux que j'ai observé, il y a une vingtaine d'années.

En 1856, je faisais construire, dans la ville de Coulommiers, sur un bras de la rivière qui en défendait autrefois les remparts, maintenant détruits, un pont, pour remplacer un autre très-ancien et existant à proximité d'une des portes de l'enceinte. En même temps, on avait à curer le lit de la rivière, aux abords du pont, sur une longueur de 200 mètres et une profondeur de 4 mètres environ. Cette partie du lit s'était exhaussée à la suite des temps, en amont du barrage d'un moulin. Le déblaiement était exécuté à sec et surveillé avec soin.

Cette circonstance permit de constater que le dépôt ou alluvion se décomposait en une série de couches superposées et distinguées par les monnaies qu'elles renfermaient de la même manière et aussi clairement que le sont les couches géologiques des terrains par leurs fossiles caractéristiques. C'est ainsi qu'on trouva, après le dépôt actuel, la couche contenant les monnaies de Louis XVI et Louis XV, puis la couche avec les jetons de Louis XIV, ensuite celles aux monnaies de Louis XIII, d'Henri IV et des Valois, en allant jusqu'à saint Louis. Là devaient s'arrêter les déblais.

Mais, en cours de ces fouilles, les ouvriers, parvenus à une certaine profondeur, furent tout à coup surpris de voir s'émousser leurs pioches sur une surface verdâtre, à reflets métalliques, et si dure qu'on ne pouvait l'entamer. Dès qu'on eût arraché quelques fragments de cette sorte de cuirasse et qu'on l'eût traversée, on reconnut qu'elle était entièrement composée d'une multitude innombrable de grosses épingles en laiton, absolument semblables aux nôtres actuelles, mais quatre ou cinq fois plus grandes, et grosses à proportion. Agglutinées entre elles par une gangue de sous-carbonate de cuivre, créée à la longue dans l'eau et dans laquelle étaient des traces de plâtre, ces épingles formaient comme des pelottes entassées l'une contre l'autre et présentant leurs pointes dans tous les sens. Elles couvraient ainsi un espace d'à peu près 3 mètres de large, compris entre les deux rives, sur une épaisseur de 5 à 7 centimètres.

La conjecture la plus probable est qu'on avait voulu, par cette espèce de chasse-trapes, empêcher le passage des piétons et des chevaux en un point guéable. On avait dû préparer, en les reliant avec du plâtre, ces espèces de hérissos et les jeter ensuite, sur une certaine épaisseur, dans toute la largeur de la rivière où on voulait rendre le passage dangereux. Et, de fait, un tel moyen devait constituer un obstacle d'autant plus sérieux que les blessures causées par les pointes de cuivre, plus ou moins oxydées, devaient être redoutables.

J'ai dit que les couches successives des déblais indiquaient la date du dépôt par celle des monnaies qui s'y trouvaient contenues: Ces chasse-trapes d'épingles correspondaient à la couche du XV<sup>e</sup> siècle, et il est à remarquer que, vers cette époque, Coulommiers, comme nombre d'autres petites forteresses environnantes, Meaux, Lagny, Crécy, durent se défendre plusieurs fois contre des surprises.

Ayant eu occasion de signaler ce fait singulier à diverses personnes, il me fut assuré par elles qu'à Meaux, dans un bras de la Marne, à Provins, dans la Voulzie, et toujours au pied d'anciens remparts, en des points anciennement guéables, on avait rencontré des agglomérations d'épingles tout-à-fait semblables.

Nulle part je n'ai vu ce moyen de défense mentionné. On sait bien qu'on jetait des tessons de poteries et de verreries, des clous, pour rendre le passage des gués plus difficile aux gens de guerre; je ne sache pas qu'on ait parlé de l'emploi de chasse-trapes d'épingles.

Pour les articles non signés; P. GODERT.

8<sup>e</sup> année.

# LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Parait tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN

PRIME GRATUITE  
Manuel des Capitalistes  
1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette. — PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**LE PLUS HARDI DES GUEUX**

Sous ce titre paraît, dans l'Opinion, un grand roman de mœurs et d'aventures,

PAR

**M. Alfred ASSOLLANT.**

Le brillant et spirituel romancier a écrit, spécialement pour l'Opinion, cette œuvre mouvementée, où l'histoire et la fiction se disputent la curiosité du lecteur.

Nous rappelons que l'Opinion publie six pages tous les jours, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Les souscripteurs sont priés de dire s'ils désirent l'édition du soir ou celle du matin.

Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, en 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; en ron 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de la boîte de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt : M. MUR, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, n° 10. — M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean, n° 11. — J. ROSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Marlin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; en ron 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de la boîte de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt : M. MUR, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, n° 10. — M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean, n° 11. — J. ROSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — —
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AVRIL 1876.**

Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 10			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	710		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 50			Crédit Mobilier	191 25	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	590	20	
5 % jouiss. novembre.	105			Crédit foncier d'Autriche	500			Société autrichienne, j. janv.	565		7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	477 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	350		10	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232			Est, jouissance nov.	590		7 50	Orléans	318 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482 50		75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	985		13 75	Paris-Lyon-Méditerranée	315 75		
— 1865, 4 %	503 50			Midi, jouissance juillet.	735			Est	314		
— 1869, 3 %	365		3 75	Nord, jouissance juillet.	1215		10	Nord	316 75		
— 1874, 3 %	345		1	Orléans, jouissance octobre.	985		11 25	Ouest	313		
— 1875, 4 %	481		50	Quest, jouissance juillet, 65.	638 75	3	75	Midi	315		
Banque de France, j. juillet.	3550			Compagnie parisienne du Gaz.	1093 75		6 25	Deux-Charentes	388		
Comptoir d'escompte, j. août.	620		10	Société Immobilière, j. janv.	17 50		4 50	Vendée	246		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	440		5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	332 50	5		Canal de Suez	520		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	331 50		8 50								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	815		5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — express.
10 — 28 — — — — — soir, omnibus.

Les trains d'Angers, qui s'arrêtent à Saumur, arrivent à Saumur à 10 heures.

Etudes de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Neuil-sous-Passavant.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**LA TERRE**

DES  
**SEMENCIÈRES**

Située communes des Cerqueux et de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers.

D'une contenance totale de 124 hectares 1 are 25 centiares.

Bâtiments en bon état, bois de belle venue, belle chasse.

S'adresser, pour traiter, à M. MOITAIS, ancien notaire à Angers, rue Basse-du-Mail, n° 10; à M<sup>e</sup> AUDOUIN, à Neuil, ou à M<sup>e</sup> CHASLE, à Angers, dépositaire du plan et des titres de propriété. (167)

Etude de M<sup>e</sup> BAILLIF, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, n° 12.

**ADJUDICATION**

En l'étude,  
Le lundi 8 mai 1876, à deux heures.

Sur la mise à prix de 60,000 francs,

**DE LA MÉTAIRIE**

DE LA

**BARDONNIÈRE**

Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire).

Contenant 34 hectares 70 ares 67 centiares, louée 2,350 francs, net d'impôts, par bail authentique de neuf ans à courir.

S'adresser audit notaire. (168)

**PORTION DE MAISON**

A LOUER

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains. (169)

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

**A VENDRE**  
**LA TERRE**  
**DE BRETIGNOLLES**

Près Vihiers,

Contenant 220 hectares et d'un revenu de 13,000 francs, impôts en plus.

Pour traiter, s'adresser audit notaire. (139)

**A LOUER**

**APPARTEMENT GARNI**

Avec remise, écurie et jardin.

S'adresser rue de Bordeaux, 31.

Commune d'Épiéds.

**ADJUDICATION**

DE

**TRAVAUX**

Restauration de la Maison d'École.

Le Maire de la commune d'Épiéds prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Épiéds, le dimanche 23 avril 1876, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de Maison d'École.

Les devis s'élèvent à la somme de 2,865 fr. 28 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Épiéds, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Rollay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

**AVIS**

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.

S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

**LES PERSONNES**

désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées, — Ecoulements, — Retraissements, — Douleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les OUVRES SUEDOIS. Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (144)

**HOTEL DE LA GALÈRE,**  
à Montreuil-Bellay.

**HÉMON**

RESTAURATEUR,

Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.

On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tout spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt, à Saumur, pharmacie Besson, et dans la plupart des pharmacies. (83)

**EAU DENTIFRICE**

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches en arrachant les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaînées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

**LES MODES PARISIENNES**

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que les modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;

2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;

2° Chaque mois, la double planche de Patrons;

3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.